RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C11CA929-4947-8EBA-80A1-F761D62ACA41

A.PO.GE POLYESTER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.700 €
Siège social : Z.I. Le Broc – 1ère Avenue, 8ème Rue
06510 CARROS
R.C.S. GRASSE : 423 522 218

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026, le 8 septembre à 16 heures, la SAS GROUPE FLOS, représentée par son Président Monsieur Franck RAHERISON, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts à la suite de la cession de la totalité des 308 parts sociales au profit de la SASU GROUPE FLOS en date du 8 septembre 2026,
- Démission de Monsieur Francis PONTE de ses fonctions de gérant et nomination de Monsieur Franck RAHERISON en qualité de nouveau gérant à compter du 8 septembre 2026,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte et entérine la cession, intervenue le 8 septembre 2026, par Monsieur Francis PONTE de 307 parts sociales et par Madame Sophie SATGE d'une part sociale, soit ensemble 308 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, au profit de la SASU GROUPE FLOS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 euros, sise 6 rue Charles Pathé – 06800 Cagnes-sur-Mer, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 107 302 143, représentée par Monsieur Franck RAHERISON.

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 6-II des statuts comme suit :

> ***ARTICLE 6 – APPORTS ET CAPITAL SOCIAL***
> ***II – CAPITAL SOCIAL***
>
> *Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (7.700 €), divisé en TROIS CENT HUIT (308) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25 €) chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 308, et réparties comme suit :*
>
> - *SASU GROUPE FLOS, 308 parts sociales,*
>   *numérotées de 1 à 308 inclus, ci ..... 308 parts*
>
>   *Total égal à ..... 308 parts*

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Francis PONTE de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 8 septembre 2026.

DS
FR

Docusign Envelope ID: C11CA929-4947-8EBA-80A1-F761D62ACA41

L'Associé unique décide de nommer, à compter de cette même date et pour une durée indéterminée, Monsieur Franck RAHERISON, né le [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en qualité de nouveau gérant de la Société.

Monsieur Franck RAHERISON déclare accepter lesdites fonctions de gérant et affirme qu'aucune disposition légale ou réglementaire, ni aucune mesure d'interdiction, de déchéance ou d'incompatibilité, ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié comme suit :

> ***ARTICLE 14 – NOMINATION ET POUVOIRS DU OU DES GERANTS***
>
> *[…]*
>
> *A été désigné aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Franck RAHERISON, demeurant* [redacted]

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

SASU GROUPE FLOS
Représentée par Monsieur Franck RAHERISON

